

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur le projet de **Plan Communal de Mobilité (PCM)**

Le Collège communal informe la population qu'une **enquête publique** est organisée du **7 mars au 20 avril 2018 inclus** conformément au décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales pour le projet de **Plan communal de mobilité (PCM)**.

Une **présentation publique** aura lieu le **mercredi 21 mars 2018 à 20h00** à l'Espace Beaufays (Voie de l'Air pur, 227 à Beaufays).

Qu'est-ce qu'un Plan communal de mobilité ?

Le Plan communal de mobilité est un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale à l'échelle de la commune qui se base sur la concertation des acteurs locaux (citoyens, commerçants, etc.) et sur la prise en compte de l'ensemble des modes de déplacements (personnes à mobilité réduite, piétons, deux roues, transports collectifs, transports individuels, etc.).

Pour quels objectifs ?

- . Gérer le développement économique et urbain du territoire
- . Promouvoir les modes doux en tant qu'alternative à l'usage de la voiture
- . Optimiser l'offre en transports en commun
- . Améliorer la sécurité routière et la circulation en terme de trafic et de gestion du stationnement, pour une meilleure qualité du cadre de vie

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, tous les jours ouvrables (du lundi au vendredi) à **l'Administration communale - Cellule communale de Mobilité**, avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg, de 9h00 à 12h00 ainsi que le jeudi jusqu'à 20h00. Dans ce cas particulier, la personne souhaitant consulter le dossier pourra prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Stéphan Poncelet, Chef de bureau Éco-conseiller – Conseiller en Mobilité (tél.: 04 361 54 76) ou, à défaut, auprès de l'agent communal délégué à cet effet.

Le document relatif à cette enquête est consultable également sur le site internet **www.chaudfontaine.be**

Les **observations écrites** (datées et signées sous peine de nullité) à l'attention du Collège communal peuvent être transmises ou déposées à l'administration communale – Cellule communale de Mobilité (avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg) ou être formulées par courriel : bourgmestre@chaudfontaine.be **pour le 20 avril 2018 au plus tard**. Les **observations verbales** pourront être recueillies par le Conseiller en Mobilité ou l'agent communal délégué à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous.

Par le Collège,

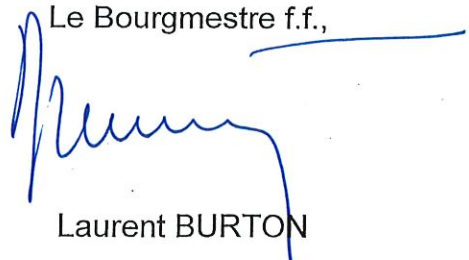
Le Directeur général,



Laurent GRAVA



Le Bourgmestre f.f.,



Laurent BURTON